



- Pôle éducatif enfance depuis 1985
- Pôle activités de pleine nature depuis 1935
- Pôle bien-être en famille depuis 2018
- Pôle prestations & formation depuis 2014
- Pôle loisirs adultes création en 2022
- Pôle activités Entreprises depuis 2019



REGLEMENT INTERIEUR DU CUC LOISIRS & VACANCES

Mise à jour du 04 janvier 2021

Le CUC Omnisports est une association loi 1901 qui gère une structure le « CUC Loisirs & Vacances » qui comporte aujourd'hui 6 pôles d'activités dont les principaux sont ; le Pôle ENFANCE depuis 1985 (plusieurs centres de loisirs sur Clermont-Ferrand mais aussi des colonies), le Pôle SPORTS DE PLEINE NATURE depuis 1935, le Pôle SPORTS & BIEN-ETRE EN FAMILLE depuis 2019.

Cette structure accueille l'ensemble de la famille dès 3 ans, tout au long de l'année. Des activités sportives mais aussi socio-éducatives et culturelles leurs sont proposées. Nous sommes susceptibles d'utiliser plusieurs infrastructures sur l'agglomération Clermontoise.

Pôle ENFANCE : Les groupes d'âges sont prédéfinies par la structure et non aux choix des familles !

- **CUC BABY** : Enfants âgés de 3 à 5 ans (moins de 6 ans).
- **CUC JUNIORS (6-10 ans)** : Les enfants sont regroupés par tranches d'âges selon leur nombre.
- **CUC ADOS (11-15 ans)** : Pour les colonies nous accueillons les enfants jusqu'à 17 ans.

SORTIE DU CENTRE

Seuls les enfants de plus de 10 ans (autorisation sur fiche d'inscription) pourront quitter le centre à l'issue des activités. Dès leur sortie des infrastructures ils ne seront plus sous la responsabilité du CUC Loisirs & Vacances.

Pour les autres, les parents ou toutes autres personnes autorisées devront venir les chercher dans les locaux du CUC. **UNE PIECE D'IDENTITE** leur sera demandée lors de la prise en responsabilité de leur enfant.

Les enfants devront être récupérés à 18h dernier délai (garderie jusqu'à 18h30 payante).

RÈGLES ET SÉCURITÉ

DISCIPLINE : Les enfants doivent prendre soin des installations et du matériel, respecter leurs pairs et les personnels encadrants. Toute dégradation délibérée du matériel ou des installations, sera de fait facturée à la famille. Une attention particulière est demandée quant au respect de la propreté des locaux mis à dispositions des activités. Les jeunes dérangeant systématiquement leurs camarades et le personnel d'encadrement ou perturbant le bon déroulement des activités, feront l'objet de sanctions. Pour toute situation fortement perturbante l'enfant fera l'objet d'un avertissement verbal de même que la famille sera informée par courriel. En cas de récidive une exclusion définitive de l'activité pourra être prononcée. Cette exclusion ne prévaudra en aucun cas au remboursement de l'inscription.

LES ACTIVITES

Les activités socio-éducatives visent la découverte d'activités diversifiées, intégrées dans une relation de groupe. Des temps de repos sont programmés, en particulier après le repas. Les animateurs ont des recommandations précises pour veiller à l'intensité des activités et à leur équilibre. Néanmoins, la découverte sportive sollicitant les ressources de votre enfant, il est tout à fait possible que celui-ci ressente un état de fatigue à l'issue des activités proposées. La direction se réserve le droit de modifier les activités si nécessaire.

TOUT RETARD OU ABSENCE DOIT ÊTRE SIGNALÉ DANS LES MEILLEURS DELAIS afin de permettre au CUC Loisirs & Vacances d'assumer sa clause de responsabilité et ne pas nuire au bon fonctionnement des activités.

VETEMENTS– OBJETS PERSONNELS

Le respect du trousseau en fonction du séjour choisi (minimum demandé aux familles; sac à dos, casquette, habit imperméable, bouteille d'eau ou gourde au nom de l'enfant) est indispensable pour une bonne pratique de l'activité et à la sécurité de l'enfant. **Tout l'équipement doit être marqué au nom et prénom de l'enfant.** Les objets ou vêtements trouvés sont stockés 15 jours après le dernier jour d'activité, ils sont envoyés immédiatement à la laverie pour garantir la sécurité sanitaire de tous !



- Pôle éducatif enfance depuis 1985
- Pôle activités de pleine nature depuis 1935
- Pôle bien-être en famille depuis 2018
- Pôle prestations & formation depuis 2014
- Pôle loisirs adultes création en 2022
- Pôle activités Entreprises depuis 2019



AUTORISATIONS

CDAP (CAF 63): Vous autorisez la direction du CUC à consulter votre dossier allocataire CDAP afin d'accéder directement aux ressources (Quotient, Revenus, Nombre d'enfants à charges) de façon à prendre en compte le bon QF pour le calcul des tarifs (le service CDAP.fr respecte les règles de confidentialité et a fait l'objet d'une autorisation de la CNIL. La CAF attribue un identifiant et un mot de passe qui est strictement personnel et confidentiel à l'équipe de direction.).

Pour les allocataires rattachés à une autre CAF que la CAF du Puy-de-Dôme, merci de nous faire parvenir la dernière attestation du QF CAF.

AUTORISATION NON OBLIGATOIRE mais si elle est refusée cela engendre automatiquement le prix maximum !

CNIL / RGPD: Dans le cadre de la réglementation française et européenne en vigueur applicable au traitement des données numériques, notamment à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 et aux dispositions du REGLEMENT (UE) 2016/679 DU PARLEMENT EUROPEEN ET DU CONSEIL du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (dénommé « RGPD »), les salariés du CUC peuvent être amenés à manipuler les données personnelles des familles. Les salariés s'engagent à : - Ne prendre aucune copie des documents et supports d'informations des familles, à l'exception de celles nécessaires pour les besoins de sa fonction. - Ne pas utiliser les documents et informations traités à des fins autres que celles nécessaires à ses tâches. - Ne pas divulguer ces documents ou informations à des personnes extérieures de l'association CUC, qu'il s'agisse de personnes privées ou publiques, physiques ou morales. - Prendre toutes mesures permettant d'éviter toute utilisation détournée ou frauduleuse des fichiers informatiques qu'il serait amené à manipuler ou signaler à la direction les dysfonctionnements éventuels. - Respecter les consignes, les procédures qualité et les notes de service de la société sur ce sujet.

AUTORISATION OBLIGATOIRE si vous refusez il est impossible de s'inscrire au CUC Loisirs & Vacances !

DROIT A L'IMAGE :

Dans le cadre de sa mission associative, le CUC Loisirs & Vacances peut être amené à prendre des photographies ou des vidéos de votre enfant pendant les activités afin d'en faire la promotion. Seul les salariés en CDI du CUC (les organisateurs) sont autorisés à prendre des photos ou des vidéos dans le seul but de communiquer avec les familles sur les activités réalisées pour savoir ce que l'enfant a fait dans la journée et éventuellement la promotion de nos activités, les organisateurs s'engagent à : - Ne prendre aucune copie. - Ne pas utiliser les documents à des fins autres que celles nécessaires à ses tâches. Les animateurs vacataires sont strictement interdits de prendre des clichés vidéos ou photos des enfants. Le téléphone portable est interdit, il est même déposé dans une mallette tous les matins en échange le CUC prête un talkie-walkie pour communiquer. Cela fait partie des « non négociables » si un animateur est pris avec son téléphone portable durant la journée c'est un motif de licenciement immédiat (pour information ; les animateurs vacataires signent un Contrat d'Engagement Educatif qui a la double particularité de ne pas figurer dans le droit du travail, mais dans le Code des familles et de l'action sociale, et de ne s'adresser qu'à des intervenants exerçant, à titre occasionnel, les fonctions d'animateurs ou de directeurs en accueil collectif de mineurs).

AUTORISATION NON OBLIGATOIRE !

Si vous ne souhaitez pas souscrire à l'une de ces trois demandes d'autorisations, nous vous remercions d'envoyer une lettre avec accusé de réception à l'attention du directeur du centre, indiquant votre refus mais en précisant quelle autorisation vous refusez. Dans le cas contraire, les parents s'engagent à accepter sans condition les trois autorisations.



- Pôle éducatif enfance depuis 1985
- Pôle activités de pleine nature depuis 1935
- Pôle bien-être en famille depuis 2018
- Pôle prestations & formation depuis 2014
- Pôle loisirs adultes création en 2022
- Pôle activités Entreprises depuis 2019



CONDITIONS D'ANNULATION & ABSENCES

AUCUN REMBOURSEMENT EN CAS D'ANNULATION

Un avoir est possible sur présentation d'un certificat médical valide ; à partir du 3^{ème} jour d'absence sur une période, Pour les absences inférieures à 2 jours (inclus), le CUC LOISIRS ET VACANCES ne pourra rembourser la prestation. Nouveau sur certaine activité « option remboursement COVID »

FACTURE:

Le CUC Loisirs & Vacances est agréé par la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports, ce qui permet aux familles de bénéficier de subventions par des collectivités locales, des comités d'entreprise, etc...

Les factures ou attestations de séjour font partie d'un système automatisé, directement accessible sur l'espace famille (sur internet). Aucune demande par mail ou par téléphone ne sera prise en compte. EXCLUSIVEMENT pour une demande très spécifique merci d'envoyer un mail à l'adresse : contact@cuc-loisirs.fr

COTISATION:

Le Clermont Université Club (CUC) est une association loi 1901 à but non lucratif. Votre adhésion de **15€** (gratuite pour les parents) représente la cotisation annuelle au titre de membre de l'association. Cette adhésion couvre la période du 1^{er} juillet au 30 juin. Les « frais d'inscription » de **10€** (seulement pour les enfants) couvre toutes les inscriptions du 1^{er} septembre au 31 août (investissement logiciel d'inscription, site internet, catalogue, moyen de communication, SMS, mailing, etc...).

INSCRIPTION :

Le principe de pré-inscription n'est pas retenu. Il n'y a pas d'inscription si il n'y a pas de paiement ! La première inscription se fait directement sur l'espace famille c'est à vous de rentrer l'intégralité des renseignements demandés. Tout dossier incomplet ne sera pas recevable. Toute nouvelle inscription pourra se faire ensuite directement par internet sur ce même espace famille (dans la limite des capacités d'accueil et des places restantes).

EXCEPTIONNELLEMENT une première inscription pourra se faire en présentiel au bureau du CUC, seulement si les parents ne possèdent pas internet et/ ou d'adresse mail. Pour une nouvelle inscription d'un enfant déjà adhérents celle-ci pourra se faire au bureau seulement si la famille possède le moyen de règlement, et seulement sur les horaires d'accueil physique. Pour bénéficier des facilités de paiement, imprimer la facture après demande de réservation sur l'espace famille, puis nous envoyer par courrier les moyens de paiement + la facture dans la même enveloppe, l'inscription sera accepté seulement si il reste des places à réception du règlement.

Un dossier complet signifie :

- ➡ Connaître les renseignements sur les parents et sur l'enfant (à distance sur l'espace famille ou en présence au bureau du CUC, pas de document papier)
- ➡ Photocopies des vaccins du carnet de santé, si inscription en ligne à déposer sur votre espace famille. Si inscription au bureau document à remettre en main propre.
- ➡ Paiement : Si **inscription en ligne = paiement en ligne** Si besoin de **FACILITE DE PAIEMENT = imprimer la facture** (inscription à réception du moyen de paiement s'il reste des places)



- Pôle éducatif enfance depuis 1985
- Pôle activités de pleine nature depuis 1935
- Pôle bien-être en famille depuis 2018
- Pôle prestations & formation depuis 2014
- Pôle loisirs adultes création en 2022
- Pôle activités Entreprises depuis 2019



ASSURANCE :

Tout enfant est sous la responsabilité du CUC à partir du moment où il entre dans le lieu d'accueil et se présente à un représentant du CUC Loisirs et Vacances. Cette responsabilité s'arrête au retour des parents qui prennent alors leur enfant en charge. Pour les enfants autorisés à sortir (voir article "Sortie du centre") le CUC Loisirs et Vacances ne pourra être tenu pour responsable dès lors qu'ils auront quitté les locaux. En cas d'accident, dans le cadre des activités proposées par le CUC Loisirs & Vacances, tous les membres inscrits bénéficient d'une assurance couvrant la totalité des risques pendant la période d'inscription. Toutefois, il peut se produire que, volontairement ou involontairement, votre enfant puisse être à l'origine d'un accident, sans que la responsabilité du centre ne soit engagée. Dans ce cas, la responsabilité de l'enfant, si elle est reconnue, engage les parents et par conséquent, l'assurance qu'ils ont souscrite dans le cadre de la responsabilité civile. Votre attention est attirée sur l'intérêt pour les adhérents de souscrire un contrat d'assurance couvrant tous les dommages éventuels auxquels la pratique des activités proposées peut les exposer. (Risques subis et causés).

L'argent en espèces n'est jamais couvert dans les assurances. **En cas de perte ou de vol, le CUC LOISIRS ET VACANCES ne pourra être tenu pour responsable, nous vous recommandons d'éviter les objets et vêtements de valeur.**

En cas d'accident les parents sont aussitôt avisés par téléphone. Ils pourront alors venir chercher leur enfant et entreprendre les démarches de soins. En situation d'urgence ou si le contact téléphonique ne peut s'établir rapidement, nous ferons d'office tous les examens nécessaires, soit auprès d'un généraliste, soit auprès du CHU Estaing ou auprès de l'établissement choisi par les parents et clairement précisé sur la fiche sanitaire renseignée dans le dossier d'inscription.

A partir du 1^{er} juin 2020 le règlement intérieur change (favorisation des inscriptions à distance), des informations obligatoires sont à renseigner ci-dessous :

Caisse : Régime général (CAF)

MSA

Maritime

Nom allocataire

Numéro allocataire (pas num de sécurité sociale) 7 chiffres: :

Etablissement scolaire fréquenté (au jour de l'inscription) :

Lu et approuvé :

Date :

Signature: